COMMUNE DE LA TOUR 06420
APPEL A CANDIDATURES : LOCATION D'UN PATURAGE

DESIGNATION DU LOT
Numéro et intitulé du lot : Lot unique, Unité pastorale de CABANAL
Surface totale : 7ha - Surface pâturable : 7ha
Parcelle forestière : Parcelle 16 - Parcelles cadastrale : Section OA, parcelle 0051
Précisions sur les limites : Nord : FD CLANS
Ouest : FC LA TOUR
Sud : FC LA TOUR
Est : FC LA TOUR
Voies d'accès : sentier pédestre par le col d'ANDRION – Accès 4X4 par la FD CLANS (actuellement impraticable)

DUREE MINIMALE DE LA LOCATION : 5 années
Dates de la saison pastorale :
3 semaines entre le 15 mai et le 30 juin
4 semaines entre le 15 octobre et le 30 novembre

TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES
Effectif maximum : .....30 UGB
Liste des espèces admises au pâturage : bovins
Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :
- Bovins : 30

N.B : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins

CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES
Nécessité de maintenir une pression élevée pour améliorer le pâturage nouvellement crée.
Pour maintenir les animaux sur le site, le berger pourra apporter des compléments fourragers ponctuels.

EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS
Bâtiments : 1 cabane pastorale (chalet en bois)
Point d'eau : 2 cuves aériennes de 10.000 litres chacune + un abreuvoir
Captage d'eau sur la FC UTELLE voisine, longueur de tuyau posé au sol : 1300 m
Installations annexes : néant
Travaux d'amélioration récents : débroussaillement de l'unité pastorale réalisé en 2023
Présence d'un sentier balisé (PIRP) entre le col de MONEGAS et le col d'ANDRION sur 300 ml en partie haute du pâturage

CONDITIONS FINANCIERES
Montant de la redevance annuelle : 25 €uros
Une somme forfaitaire destinée à couvrir les frais de suivi technique et administratif sera susceptible d'être facturée par l'ONF.

APPEL A CANDIDATURE :
L'appel à candidature est ouvert du 22 janvier 2026 au 20 février 2026. Les candidats devront faire parvenir leur offre à la Mairie (1 Grand Place, 06420 LA TOUR) par courrier avec accusé de réception ou en main propre contre récépissé au plus tard le 20 février 2026 à 12h00. Les offres seront contenues dans une enveloppe faisant apparaître lisiblement les mentions « OFFRE DE LOCATION D'UN PATURAGE – LA TOUR » et « NE PAS OUVRIR ».